QUELS POLITIQUES ET DISPOSITIFS SOCIAUX POUR FAVORISER LE BIEN ÊTRE SOCIAL?

Chapitre 3 : Les dispositifs et les actions dans l'urgence et la durée : l'accès aux droits

Les enfants apatrides et l'accès aux droits sociaux

On estime à six millions le nombre d'enfants apatrides dans le monde, <u>des enfants sans nationalité qui</u> n'appartiennent à aucun pays.

Question 1. Montrer en quoi la situation d'apatride est un frein à l'accès aux droits sociaux. (9 points)

Question 2. Caractériser les facteurs à l'origine du problème. (6 points)

Question 3. Présenter les solutions proposées pour permettre l'accès aux droits sociaux des apatrides. (4 points)

Orthographe: 1 point

Annexe:

Dans 20 pays au moins, les enfants apatrides ne peuvent être légalement vaccinés.[...] Les enfants apatrides sont souvent exclus du système scolaire.

[...] Les programmes de protection sociale incluent rarement les communautés apatrides. Comme il est difficile d'obtenir un travail légal et des prestations sociales, la plupart des apatrides vivent dans la pauvreté.[...]

Les enfants apatrides sont davantage exposés à la violence, aux sévices et à l'exploitation. Ils peuvent être recrutés ou utilisés par des forces ou des groupes armés en tant que soldats ou « épouses » pour les filles. [...] Les enfants apatrides qui ont fait l'objet de violences ou de sévices ont souvent plus de mal à avoir accès à des services d'assistance ou à obtenir une réparation juridique pour le préjudice subi. [...]

De même, lorsque les enfants apatrides ont affaire à la loi et ne peuvent prouver leur âge, ils peuvent être poursuivis comme des adultes et enfermés dans des centres de détention et des prisons pour adultes. [...]

Divers instruments juridiques internationaux établissent les droits des enfants, le plus important étant la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CDE) qui s'applique à tous les enfants relevant de la juridiction d'un Etat, sans discrimination. La CDE stipule que tout enfant a le droit d'acquérir une nationalité et d'être enregistré aussitôt après sa naissance. Tout enfant a le droit de préserver son identité, y compris sa nationalité. Les Etats doivent faire en sorte que les enfants jouissent de ces droits dans la pratique. Si un enfant est privé de son identité, les Etats parties doivent lui accorder « une assistance et une protection appropriées. » [...]

Malgré l'importance de l'enregistrement des naissances, 51 millions de nouveau-nés ne sont pas enregistrés chaque année. Ce phénomène peut s'expliquer par l'une ou plusieurs des raisons suivantes:

- le coût élevé de l'enregistrement, la complexité du processus et le nombre excessif de documents exigés ;
- les obstacles sociaux qui empêchent l'enregistrement de certains groupes d'enfants (comme les enfants handicapés, les migrants, les orphelins, les enfants appartenant à des communautés pastoralistes (populations nomades qui pratiquent l'élevage), des groupes ethniques minoritaires et à des populations marginalisées, les enfants qui vivent et travaillent dans la rue);
- les lois qui instaurent une discrimination contre les filles et les excluent, qui excluent les non-nationaux (comme les réfugiés, les migrants, les apatrides) ;
- les délais d'enregistrement; l'éloignement géographique par rapport aux centres d'enregistrement ;
- les traditions culturelles et historiques accordant une faible priorité à l'enregistrement des naissances ou l'absence de prise de conscience de son importance.

Les Etats, avec l'appui d'agences des Nations Unies, de donateurs, d'ONG et d'organisation de la société civile peuvent prendre un certain nombre de mesures concrètes pour prévenir et réduire l'apatridie et protéger les enfants apatrides, notamment :

- Augmenter le nombre d'adhésions aux deux conventions relatives à l'apatridie.
- Inclure les enfants apatrides dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques nationales [...];
- Renforcer les systèmes nationaux de protection de l'enfant [...];
- Mettre en œuvre des campagnes en faveur d'une procédure d'enregistrement des naissances gratuite, accessible et non discriminatoire.
- Effectuer un travail de sensibilisation et de plaidoyer en faveur des enfants apatrides aux niveaux local et national.
- Procéder à des études qualitatives et quantitatives afin de mieux comprendre l'ampleur et la situation des enfants apatrides [...];
- Aider les enfants apatrides à jouir de leurs droits fondamentaux, dont ceux à un logement, à la santé et à l'éducation, quels que soient leur sexe, leur âge ou leur origine.
- Prévoir des financements et des ressources à long terme afin de prévenir et de réduire l'apatridie et de protéger les enfants apatrides.

« Invisibles et vulnérables, faire respecter les droits des enfants apatrides : une urgence », UNHCR, 2012.